

REPUBLIQUE FRANCAISE



**DECISION N°2012.0316/DC/CCES/7443  
du 19/07/2012  
du Collège de la Haute Autorité de Santé**

Le Collège de la Haute Autorité de Santé, ayant valablement délibéré en sa séance du 19/07/2012,

Vu les articles L.161-37 (4°), R.161-70 et R.161-74 du code de la sécurité sociale,  
Vu les articles L.1414-4, L.6113-3, L.6113-4, L.6113-6, L.6113-7, L.6322-1, R.6113-14 et R.6113-15 du code de la santé publique,  
Vu la procédure de certification des établissements de santé V2010 adoptée par la décision n° 2012.0030/DC/SCES du 22 mars 2012 du Collège de la Haute Autorité de Santé,  
Vu le Manuel de Certification V2010,  
Vu l'avis de la Sous-commission de revue des dossiers de certification, ayant valablement délibéré en sa séance du 03/07/12,

Décide :

**Article 1**

Le rapport de certification ci-joint est adopté.

L'établissement de santé HOPITAL LEON BERARD

sis Avenue du docteur marcel amaret

Bp 10121

83418 Hyeres

est certifié.

**Article 2**

Le Directeur de la Haute Autorité de Santé est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée sur le site internet de la HAS.

Fait en deux exemplaires  
Saint-Denis, le 19/07/2012

Pour le Collège,  
le Président,  
PR J.-L. HAROUSSEAU

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'J.-L. Harousseau', is written over the printed name of the President of the College.